

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-736

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2025 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2025-736 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-675 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF CONCERNANT LA VIE CITOYENNE

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2022-675*, afin de réduire le nombre de conseillers municipaux siégeant au Comité consultatif concernant la vie citoyenne à deux plutôt qu'à trois.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel <u>greffe@vsad.ca</u>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 6 février 2025

> La greffière, Me Marie-Josée Couture www.vsad.ca